

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0547 du 15/01/2020

Arrêté du 20 décembre 2019

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT REINTEGRATION ET AFFECTATION EN SURNOMBRE D'UNE
INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte réintégration et affectation en surnombre d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/12/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION EN SURNOMBRE
D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION EN SURNOMBRE
D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

rapportant et portant réintégration et affectation en surnombre
d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 portant régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 5 novembre 2015 portant réintégration et affectation en surnombre d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale ;
- VU l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris du 3 juillet 2019, n° 17PA00268 aux termes duquel la Direction générale des Finances publiques a été enjointe de réexaminer la situation de Mme GAVE sous un délai de deux mois ;
- VU l'avis de la CAP, réunie le 5 novembre 2019, rendu à l'issue des débats relatifs au réexamen de la situation de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 5 novembre 2015 en tant qu'elles concernent la réintégration et l'affectation de Mme Isabelle GAVE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, classe normale.

Article 2 : l'inspectrice divisionnaire des finances publiques, classe normale dont le nom suit est affectée le 1^{er} décembre 2015 dans les fonctions ci après désignées :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
Isabelle	GAVE	860904	IDIVCN 4	Services du Premier ministre en service détaché	DRFIP PARIS en surnombre des effectifs

Article 3 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit*.

FAIT À PARIS, LE 20 DÉCEMBRE 2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

* Dans l'hypothèse où le cadre concerné estimerait devoir contester le bien fondé de cette décision, il lui appartiendrait alors, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, de saisir la juridiction administrative de droit commun.

BOFiP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Jérôme FOURNEL	ISSN 2268-0756
---	----------------